

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 16 / PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant formation
du Gouvernement Provisoire,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 19 janvier 1968, le Médecin-Lieutenant
Pierre BONI, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement,
Provisoire,

pour le Président de la République
absent, le Chef du Gouvernement
Provisoire.


Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE


Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Ampliatiions :

PR 4 - MSPAS 2 - MFAEP 2
Ministères 7 - SGG 4 -
CS 6 - IAA 1 - Gde Chanc. 1
DGAJL 2 - JORD 1.